

PROJET CES-LEAD VERANA CAHIER DES CHARGES DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

Finalités et objectifs du projet VERANA

- Permettre à des établissements scolaires, ou des réseaux d'établissements scolaires, du 1er et du 2nd degré, en voie scolaire et professionnelle, d'accueillir des jeunes volontaires européens (âgés de 18 à 30 ans), dans le cadre du programme Erasmus+ du Corps Européen de Solidarité, afin de développer, à la fois chez les apprenants et au sein des équipes éducatives, des compétences et savoir-être en lien avec les ODD : citoyenneté, engagement, développement durable, égalité filles-garçons, ainsi que l'ouverture européenne.

Le Corps Européen de Solidarité est un programme financé par Erasmus+ Jeunesse et Sport : <https://www.corpseuropeensolidarite.fr/>

La note commune DREIC / DJEPVA du 6 juillet 2023 intitulée "La mobilité européenne et internationale des jeunes, une priorité transversale de notre ministère" inscrit parmi les actions prioritaires l'accueil des volontaires internationaux en établissement scolaire. La Région Académique Nouvelle-Aquitaine a positionné cette action comme action phare avec l'obtention du label CES (Corps Européen de Solidarité) LEAD en 2023 qui s'est concrétisé par l'accueil de jeunes volontaires européens dans des établissements scolaires de la région académique à la rentrée 2024.

La présence d'un jeune du CES dans un établissement scolaire apporte une plus-value dans le traitement de thématiques fortes (ODD, citoyenneté européenne...) à la dimension interculturelle, la notion d'engagement, par des interactions authentiques entre pairs (avec les apprenants) et la possibilité d'une ouverture sur l'éducation non formelle.

L'accueil d'un jeune du CES participe à la dynamique de l'établissement scolaire :

- Capacité accrue à agir au niveau européen / international
- Introduction d'une démarche d'innovation pédagogique
- Soutien de la politique d'inclusion et de prise en compte de la diversité
- Mise en place d'un environnement dynamique et engagé

Objectifs du projet VERANA

L'accueil d'un ou d'une volontaire en établissement scolaire doit permettre notamment de :

- Impulser et pérenniser dans l'établissement et auprès des apprenants une démarche dynamique et participative autour des grands enjeux sociétaux : ODD du vivre ensemble et de la citoyenneté
- Favoriser une idée plus concrète de l'Union européenne et des possibilités de partage culturel, faire vivre l'Union européenne au sein de l'établissement
- Apporter une dimension interculturelle à l'établissement et renforcer son ouverture au monde ; pour les apprenants, se confronter à l'altérité et devenir un citoyen éclairé
- Avoir un effet de levier en faveur des projets collectifs en établissement et dans le territoire
- Soutenir les activités périscolaires de l'établissement autour de l'interculturalité
- Mettre les établissements scolaires en lien et en réseau avec leur territoire et le milieu associatif
- Renforcer l'action des CESCE (Comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et l'environnement) dans l'établissement
- Faire des liens entre éducation formelle et non formelle
- Favoriser l'acquisition de compétences transversales
- Structurer un réseau de partenaires autour des établissements scolaires et favoriser l'ouverture des établissements sur leur territoire

- Promouvoir la mobilité en Europe et développer des projets d'envoi de jeunes néo-aquitains en CES ou SCE (Service civique européen) ou SCI (Service civique international)
- Développer l'attractivité de la région académique par la mobilité entrante.

Les priorités du programme de corps européen de solidarité dans lequel s'inscrit le projet VERANA sont les suivantes :

- Inclusion et diversité
- Protection de l'environnement, développement durable et action pour le climat
- Transformation numérique
- Participation à la vie démocratique

Le projet a également une finalité de formation du jeune en corps européen de solidarité, en lui permettant d'acquérir des compétences transversales, psychosociales et de préparer son avenir professionnel.

En 2024-25, 6 établissements scolaires accueillent un volontaire européen ; la cible pour 2025-26 est de 12 volontaires, répartis équitablement entre les 3 académies.

Les conditions à réunir pour accueillir un jeune volontaire en corps européen de solidarité

- Les conditions pédagogiques

- Avoir un projet, réparti sur l'année scolaire, en lien avec les objectifs déclinés ci-dessus, matérialisé par le label de qualité d'accueil Erasmus+, incluant un programme d'activités sur l'ensemble de l'année scolaire, en lien avec les attendus du projet VERANA
- Mobiliser une équipe autour du jeune volontaire : superviseur, tuteur mais aussi la communauté éducative. Le tuteur encadre les activités du jeune et organise son emploi du temps. Cela peut être un enseignant, un DDFPT.
Le superviseur est généralement le chef d'établissement qui impulse et soutient le projet.
- Une attention particulière sera portée aux établissements présentant les caractéristiques suivantes :
Etablissements ayant déjà une dynamique sur laquelle le projet pourrait s'appuyer :
 - Avec déjà une expérience d'accueil (CES, service civique)
 - Existence d'un projet CNR-Notre école, en lien avec les thématiques du projet de CES-LEAD
 - Labels E3D, Euroscol, accréditation Erasmus+
 - Ouverture d'un BFI ou projet particulier en lien avec les langues vivantes
 - Etablissements proposant un projet en faveur des jeunes publics avec moins d'opportunités : territoires ruraux (TER, ZRR), cités éducatives, quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

- Les conditions matérielles de l'accueil du jeune volontaire

Le jeune volontaire dispose d'une bourse CES - Erasmus+ dédiée aux frais d'hébergement et de restauration d'environ 460 euros par mois maximum en moyenne, sur laquelle les postes suivants doivent être pris :

○ L'hébergement

Il doit pouvoir être proposé 7 jours sur 7 même pendant les congés scolaires et les jours fériés pendant toute la durée du projet (sur l'année scolaire).

Les frais d'hébergement éventuels doivent être raisonnables (voir le montant de la bourse du jeune).

Il peut s'agir d'un appartement partagé avec des assistants de langue, d'un logement de fonction vacant, une chambre CROUS, voire d'une chambre d'internat... Il doit être équipé d'un lit, d'un bureau, de linge de toilette et de draps, d'internet, de quoi faire de la cuisine, laver son linge, de matériel de ménage (ou accès à proximité).

Le jeune volontaire européen ne doit pas être isolé le week-end et les jours de congés. Un aspect important de son accueil est la possibilité de s'intégrer socialement : mise en contact avec des jeunes au sein de l'établissement et/ou des associations, participation à la vie de la commune, etc...

- La restauration

Le jeune volontaire européen prend ses repas à la cantine de l'établissement scolaire à chaque repas pour lequel c'est possible. Il doit pouvoir se faire à manger le reste du temps, à moindre coût. Il doit donc pouvoir accéder à une cuisine et un coin repas.

La bourse CES - Erasmus+ sert à payer à la fois la cantine et les repas pris par ailleurs, tous les jours, vacances comprises.

- Le transport

Le jeune volontaire européen doit pouvoir avoir un accès facile aux transports en commun, aux commerces de proximité et activités culturelles.

Le voyage pour venir d'Europe est pris en charge selon la base forfaitaire proposée par le CES - Erasmus+.

Les activités qui peuvent être proposées à un jeune volontaire en CES

Concrètement, l'établissement accueille un jeune, qui, comme pour le service civique, se voit attribuer des missions utiles mais accessoires, par exemple :

- Co-animer des clubs interculturels et/ou linguistiques, des clubs Europe en partenariat avec des associations labellisées Europe Direct
- Co-intervenir en classe ou au CDI avec un professeur :
 - Pour présenter son pays, sa culture et échanger avec les apprenants sur les différences culturelles
 - Pour proposer des activités en lien avec le thème enseigné et en y ajoutant une dimension européenne et un témoignage de son pays.
- Conduire des projets avec les apprenants en lien avec les ODD : par exemple, tri des déchets, menus de la cantine, environnement, stands lors des portes ouvertes de l'établissement et travail aussi sur la question de la mobilité européenne....
- Alimenter la page internet de l'établissement scolaire avec les activités qu'il aura menées avec les apprenants. Cela peut inclure des vidéos de témoignage et ou une présentation de son pays.
- Participer à la préparation interculturelle à la mobilité, les recherches avec les apprenants sur les us et coutumes du pays.
- Participer à l'organisation et l'animation de journées repères (ErasmusDays, journée de l'Europe, journée franco-allemande, journée de l'engagement, de l'égalité hommes femmes...) qui pourront prendre la forme de jeux (escape game, quizz), de consultations citoyennes sur des thématiques de développement durable ou l'avenir de l'Europe...
- Mettre en place d'autres activités, selon le projet d'accueil de l'établissement, en lien avec les objectifs du projet VERANA
- Participer à des actions menées par les élus du conseil de la vie de l'établissement (CVC / CVL)

Afin d'éviter l'isolement du volontaire, il est possible de prévoir :

- Des binômes service civique (SC) / CES ou binômes CES dans un établissement / un réseau d'établissements.
- Imaginer des temps collectifs de mission : projets collectifs, projets de solidarité, ODD, manifestation en amont, pendant ou après les missions -> rapprocher les missions SC et CES pour des projets transversaux
- Une mission au sein d'un réseau d'établissements
- Un travail partenarial avec les associations / les collectivités locales
- Une mise en relation des établissements dont le volontaire a les mêmes missions

Les engagements

- L'établissement intéressé par l'accueil d'un jeune volontaire européen s'engage :
 - à candidater au label qualité d'accueil Erasmus+ (Le SRAREIC accompagne les établissements dans cette candidature)
 - à fournir au jeune volontaire des conditions d'accueil et de vie optimales

- à lui proposer un programme d'activités cohérent avec le projet VERANA, mais aussi au bénéfice du jeune volontaire
- à constituer autour de lui une équipe et un réseau bienveillant
- à faire participer les tuteurs aux formations proposées par l'agence Erasmus+, le SRAREIC et la DRAJES
- à fournir au GIP-FCIP de l'Académie de Limoges et au SRAREIC un bilan de l'accueil du jeune.

Le projet doit être une expérience positive pour le jeune volontaire européen : il doit pouvoir, tout au long de ses activités menées dans le cadre du CES, exprimer son engagement envers des communautés, tout en acquérant une expérience et des compétences utiles pour son développement sur les plans personnel, éducatif, social, culturel, civique et professionnel, renforçant ainsi son aptitude à l'emploi.

Les activités qui peuvent être confiées au jeune volontaire européen sont des missions d'intérêt général, "utiles mais accessoires" : elles ne peuvent pas se substituer à un emploi et doivent permettre des apprentissages pour le jeune volontaire européen.

Un jeune volontaire européen ne peut pas être seul avec les apprenants. Il n'est pas possible de lui déléguer des tâches d'enseignement ou de surveillance par exemple.

Il doit y avoir un temps dédié à l'apprentissage en ligne du français (plateforme OLS), ou une autre LVE s'ils maîtrisent le français.

- Le GIP-FCIP de l'académie de Limoges assure le suivi administratif et financier du projet (versement des bourses Erasmus+ aux jeunes volontaires), la DRAREIC et la DRAJES assurent un accompagnement pédagogique et un soutien auprès des établissements et des jeunes volontaires européens tout au long du projet.

Le calendrier de l'appel à manifestation d'intérêt

- Date limite de remontée de la candidature : 20 janvier 2025
- Contrôle de la capacité matérielle d'accueil par le SRAREIC, la DRAJES et le GIP-FCIP de l'Académie de Limoges : avant le 23 janvier 2025
- Classement et validation des projets par les Recteurs sur proposition des IA-DASEN : avant le 27 janvier 2025
- Pour les projets retenus : rédaction de la candidature au label qualité Erasmus+ d'accueil CES, pour un dépôt avant le 31 mars 2025
 - Visio d'information – formulaire de candidature : 29 janvier 2025 de 14h à 16h au lien suivant : <https://region-academique-nouvelle-aquitaine-fr.zoom.us/j/82145891288?pwd=e3TZ3IbQXdEa9nkQ6ayjW9l6txfTUt.1>
 - Formation / atelier d'écriture en présentiel à Bordeaux le 19 février 2025 de 10h à 17h.
 - Visio de finalisation par établissement semaine 12 (semaine du 17 mars 2025)
- Juin 2025 : une fois le label obtenu, recrutement du jeune assuré par le SRAREIC et l'établissement scolaire
 - Rédaction des fiches de mission
 - Dépôt des offres sur la plateforme PASS
 - Passation des entretiens de recrutement
 - Identification des structures d'envoi
 - Contractualisation entre le jeune volontaire, le GIP FCIP, l'établissement scolaire et l'organisme d'envoi
- 1^{er} septembre 2025 : Préparation de l'accueil du jeune volontaire (Kit personnalisé, titres de transport, mise en place du versement de la bourse...)
- Arrivée du jeune volontaire dans l'établissement : 15 septembre 2025